



ÉPERNON
POLICE MUNICIPALE
Tél : 02.37.83.75.77
Fax : 02.37.83.74.23
@ : policemunicipale@ville-epernon.fr

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 1^{ère}
OU 2^{ème} CATÉGORIE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2/2016

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ÉPERNON DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Vu le Code Rural, et notamment ses articles L211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;

Vu l'arrêté SA-09-00881 du Préfet d'Eure et Loir, en date du 2 décembre 2009, dressant pour le département d'Eure et Loire, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du Code Rural ;

Vu l'arrêté n° SA-09-00644 du Préfet d'Eure et Loir, en date du 1^{er} octobre 2009, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents ;

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : *Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :*

- Nom : VEDIE
- Prénom : Julien
- Qualité : Propriétaire Détenteur de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation :
Résidence du Moulin bât B 3 rue général Leclerc 28230
ÉPERNON.....
.....
- Assurée au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances
NETVOX.....
.....

Numéro de contrat : ...746922.....

- Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : 06/02/2010

- Par : SARL L.S. Education canine

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : JUDY
- Race ou Type : STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAN
- N° de pédigrée si le chien est inscrit au Livre des origines françaises (facultatif) : 81941/0

- Catégorie : 1^{ère} 2^{ème}
- Date de naissance : 02/02/2014
- Sexe : Mâle Femelle
- N° de tatouage : Effectué le :

Ou :

- N° de puce : 250269802526775..... Implantée le : 25/03/2014.....
- Vaccination antirabique effectuée le : 20/05/2015.....
- Par : Docteur C.de la Fontaine.....

- Stérilisation (1^{ère} catégorie) effectuée le :Par :

- Évaluation comportementale effectuée le : 27/01/2015....
- Par : Docteur vétérinaire Guillaume PALLAVICINI (Rambouillet)

ARTICLE 2 : *La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :*

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

ARTICLE 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

ARTICLE 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait à Épernon, le 02/02/2016

Le Maire

Françoise RAMOND.



Ramond